



Commission d'Accès à l'Information  
d'intérêt Public et aux Documents Publics  
Autorité Administrative Indépendante

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

## Critères d'évaluation et barème du monitoring des sites web des organismes publics

**Procéder à la diffusion proactive notamment à travers son site web de documents relatifs à (/100 points - 25 types de documents regroupés en sept catégories) :**

**(1) Identification de l'organisme (10 points):**

- La présentation de la structure, des structures sous-tutelle et des grandes Directions **(3)**
- L'organigramme de la structure (2) ( avec les noms cités :+2); **(4)**
- Les textes juridiques régissant la structure (2) (plus les conventions signées : +1) **(3)**

**(2) Prestations et services que l'organisme public offre aux usagers (21 points):**

- La liste des documents administratifs disponibles; **(6)**
- Les prestations / services / missions (10) (avec la description des procédures utilisées par les agents dans le cadre de la fourniture de prestation de services aux usagers : Manuel de procédures : +5) **(15)**

**(3) Informations ou documents qui fixent les objectifs, déterminent les enjeux ou aident à la prise de décision (8 points):**

- Les notes d'orientations / politiques générales / mot du premier Responsable; **(4)**
- Les foires aux questions / réseaux sociaux. **(4)**

**(4) Planification (6 points):**

- le plan d'actions / plan de travail; **(3)**
- les projets / programmes / activités programmées. **(3)**

**(5) Bilan organique de l'organisme public (12 points):**

- Les rapports annuels ; **(1)**

- Les communiqués / notes de service / notes d'information; (2)
- Les comptes rendus / procès verbaux / rapports d'activités; (1)
- Les rapports d'audit ; (1)
- Les rapports statistiques / chiffres / rapports d'études ; (5)
- Les arrêtés / décisions.(2)

**(6) Documents d'orientation de politiques sociales et de programmes publics (4 points):**

- Les documents cadres de politiques sociales, économiques, sanitaires, environnementales, éducatives, sécuritaires ou tout autre; (2)
- Les référentiels de formation. (2)

**(7) Dépenses et finances publiques (39 points):**

- Le Budget (5) / l'état d'exécution du budget (+3); (8)
- Les plans de passation de marché; (4)
- Les marchés publics passés (2) / l'état d'exécution des marchés publics (+2); (4)
- Les marchés programmés engageant le budget public que l'organisme entend contracter et le résultat de leur mise en œuvre; (3)
- La liste des engagements financiers et/ou budgétaires; (2)
- Les informations relatives à l'acquisition des biens et des services ainsi que les contrats avec les fournisseurs; (5)
- Les bilans financiers / rapports financiers; (8)
- Les documents relatifs aux dons, legs des partenaires techniques et financiers / conventions de financement ; (5)

**NB** : Pour la création d'un menu « **Accès à l'information** », un bonus de +2 points sera accordé.